



BULLETIN MUNICIPAL

LANGON-SUR-CHER



#6

AUTOMNE 2023

www.langonsurcher.com

Sommaire

VIE COMMUNALE	p 03	UN COIN A DÉCOUVRIR	p 10
TRAVAUX	p 04	LE PAYS DE LA VALLÉE DU CHER ET DU ROMORANTINAIIS	p 11
VIE ASSOCIATIVE	p 05	LANGON AUTREFOIS / SE SOUVENIR.....	p 12
AFFAIRES SCOLAIRES.....	p 07	UN BESOIN ? UNE SOLUTION	p 14
BIBLIOTHÈQUE / ARTISANS-COMMERÇANTS-GÎTES.....	p 08	ENVIRONNEMENT	p 15
		INFOS UTILES	p 16

Votre mairie vous accueille :

1 Place de la Mairie 41320 LANGON-SUR-CHER - 02 54 96 41 05 -
langonmairie@orange.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Le lundi et vendredi de 13h30 à 17h30

Et sur rendez-vous

RESTEZ INFORMÉS !

www.langonsurcher.com



L'Édito,

La guerre en Ukraine qui s'enlise, le Proche-Orient qui s'embrase. Un évènement tragique sur notre sol qui ramène le plan Vigipirate à son plus haut niveau. Une inflation, quoique en légère diminution par rapport à 2022, continue de grever notre pouvoir d'achat entraînant des hausses de prix sur tous les produits du quotidien. Des intempéries importantes qui défigurent l'Ouest et le Nord du pays, nos pensées vont aux victimes et à ceux qui sont dans la détresse.

Nous vivons actuellement des heures graves et inquiétantes pour l'avenir. Bien que cela paraisse compliqué, il faut que nous gardions l'espoir de jours meilleurs.

Tous les travaux prévus sur l'année seront finis comme prévu.

L'aménagement du parking du Canal de Berry, la réhabilitation du lavoir, la réfection extérieure de la Boulangerie, la peinture de la 3ème salle de classe et l'engazonnement du cimetière sont terminés. Une borne Wifi publique a été installée dans le centre-bourg.

Des incivilités et un cambriolage nous ont amené à augmenter la vidéo-surveillance sur la commune, ainsi des caméras supplémentaires ont été installées à la salle des fêtes et au stade de football.

La démolition du HLM a enfin été soldée et nous sommes en discussion avec Loir-et-Cher Logement pour l'achat du terrain.

Le projet Cœur de France à Vélo avance à grands pas, les cyclistes pourront emprunter ce circuit touristique à partir du 2ème semestre 2024. Cela permettra, je l'espère, à nos commerçants et à nos gîtes d'en profiter.

Le nouveau RPI s'est mis en place à la rentrée scolaire. Tous les intervenants (SIVOS, enseignants, élus des 4 communes, personnel communal et parents d'élèves) ont tout fait pour que ce soit une réussite et tout s'est bien passé, chacune et chacun trouvant sa place rapidement.

Le Conseil Municipal et moi-même vous donnons rendez-vous le 26 janvier 2024 à 18h30 pour la cérémonie des vœux et vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.



Votre Maire,
Dominique RÉTIF



**ESPACE
SANS
TABAC**

LES ESPACES SANS TABAC CONTRIBUENT À :

- 1 RÉDUIRE L'INITIATION AU TABAGISME
DE LA JEUNESSE EN FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ALTERNATIVES.
- 2 ÉLIMINER L'EXPOSITION AU TABAGISME PASSIF
DANS LES ESPACES PUBLICS.
- 3 PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT
EN RÉDUISANT LA POLLUTION DE L'AIR.

VOTRE VILLE
SE LIGUE CONTRE LE CANCER



ESPACE SANS TABAC

La Ligue contre le cancer et la commune ont signé une convention pour l'installation d'un espace sans tabac. Il sera effectif dans quelques semaines devant la mairie et le groupe scolaire. Un affichage et des marquages au sol délimiteront la zone.

Au fil des Conseils Municipaux

01 MARS 2023

- Avis projet « Cœur de France à Vélo »

11 AVRIL 2023

- Approbation des comptes de gestion 2022 de la commune et de la boulangerie
- Approbation des comptes administratifs 2022 de la commune et de la boulangerie
- Vote des budgets primitifs 2023 de la commune et de la boulangerie
- Vote des taxes locales directes
- Approbation des statuts du Sivos Châtres Langon Maray Mennetou

09 JUIN 2023

- Elections de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants appelés à voter aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023

27 JUIN 2023

- Personnel communal
- Adoption de la nomenclature M57
- Transfert des compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif - Modification des statuts

17 JUILLET 2023

- Cantine à 1€

28 SEPTEMBRE 2023

- Approbation des rapports annuels des services publics de l'eau, d'assainissement et du SPANC 2022 (SIVOM)
- Vidéo protection stade – Sécuritas Technology
- Convention adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination de harcèlement moral ou sexuel (CDG41)
- Espace sans tabac
- Approbation rapport annuel d'activités 2022 - CCRM



NOUVELLE LIMITATION DE VITESSE RD6 :

Les automobilistes circulant sur la RD6 sont amenés à changer certaines de leurs habitudes. La **vitesse maximale** est passée à 70 km/h sur la section du Grand Liot jusqu'à l'entrée de la commune. La signalisation des virages a elle aussi été améliorée.

RUE DU PRESSEUR :

Un nouvel aménagement de la rue du Presseur est en phase de test, les projets sont à l'étude nous ne manquerons pas de vous tenir informés quand le choix sera arrêté.

RUE DE LA GRELETTE :

Une étude a été menée mais aucun dispositif efficace n'est possible.

Élagage et entretien des haies en bordure des voies publiques

En cette saison automnale, où jours de pluie et de grand soleil se succèdent, les arbres et arbustes ne cessent de pousser. Ainsi, les haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons ou des véhicules et en réduisant la visibilité.

Afin d'éviter ces difficultés, le conseil municipal rappelle aux riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et autres plantations en bordure du domaine public. La responsabilité du propriétaire (ou du locataire) pourrait être engagée si un accident survenait.

Les riverains doivent obligatoirement :

- Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux ou les panneaux de signalisation.
- Faire en sorte que les branches et la végétation ne touchent pas les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public)
- Veiller à ne pas laisser pousser les haies et les arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

Le cas échéant, le Maire pourra contraindre un propriétaire (ou un locataire) à élaguer des arbres ou des plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le Maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires (ou locataires) négligents. Nous ne souhaitons pas en arriver là et comptons sur votre civisme.

S.DURAND



Entretien des fossés

Les fossés sont des ouvrages artificiels destinés à recueillir les eaux d'écoulement.

Le fossé se distingue du cours d'eau par le fait qu'il s'agit d'un aménagement créé par l'homme et qui ne provient pas d'une source.

« Tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux, en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval du fossé » Articles 640 et 641 du Code Civil.

L'entretien courant d'un fossé consiste, périodiquement, à :

- enlever les embâcles, tels que les branches d'arbre ou les atterrissements, amas de terre, de sable, de gravier, de galets ;
- le fauchage du couvert herbacé avec exportation des résidus (pour éviter l'altération de la qualité du milieu par enrichissement en matière organique) ;
- curer le fossé, c'est-à-dire le nettoyer en retirant les matériaux indésirables pour le ramener à son état initial et restaurer sa fonctionnalité hydraulique.

M. LIMOGES

Des travaux à l'école...

Cet été, nous avons réalisé la réfection de la troisième classe de notre école ainsi que le bureau attenant à celle-ci. Des rideaux occultants ont été installés dans deux des classes en remplacement des rideaux extérieurs vétustes. Des aménagements intérieurs et extérieurs ont vu le jour et proposent un cadre de vie agréable à nos élèves.



Les nouveaux rideaux occultants des classes



AVANT

APRÈS



DÉMOLITION HLM...

À peine quelques semaines, c'est le temps qu'il a fallu pour effacer cinquante ans d'histoire langonnaise.

En effet, suite à une décision du bailleur social « Loir-et-Cher Logement », l'immeuble situé dans le bourg a été démoli et les occupants relogés.

Le conseil municipal étudie plusieurs projets d'aménagement de la place laissée libre par ladite démolition.

La priorité sera donnée à la végétalisation et à l'embellissement du centre-bourg.

Sylvain DURAND



AVANT



APRÈS



PENDANT LA DÉMOLITION ...



Création d'une aire de repos touristique sur le parking du canal à Langon-sur-Cher

Avec l'aboutissement du projet « Cœur de France à Vélo », nouvel itinéraire de type « véloroutes », dans un avenir très très proche, véritable épine dorsale touristique, Langon-sur-Cher se doit d'offrir un niveau d'équipement touristique le plus approprié à ce projet.

Le chantier a débuté en juillet 2022 permettant de donner au parking une seule pente partant de la berge du canal ver la RD 976, les regards et grilles de réseau pluvial ont été supprimés pour donner lieu à un nouveau raccordement à ce réseau. Une nouvelle couche de roulement a été réalisée sur ce parking réaménagé et un marquage au sol délimite les espaces de stationnement pour un car, des camping-cars, des voitures.

Un chemin piétonnier a été réalisé en contrebas de la berge du canal afin de permettre un accès sécurisé des cyclistes et autres aux toilettes publiques et à une aire de pique-nique. Une aire de stockage de vélos sera aménagée rapidement.

Cet accès, conforme aux normes « PMR (personnes à mobilité réduite) permet un accès au parking, au ponton de pêche, aux toilettes ainsi qu'aux tables de pique-nique aménagées à cet effet prochainement sous un espace ombragé et végétalisé ou abritées sous une structure en bois.

Une passerelle sera prochainement installée, permettant aux cyclistes de franchir le canal de Berry afin de rejoindre l'aire de tourisme de Langon-sur-Cher.

Un accès à une borne de recharge électrique (aménagé PMR) est disponible. Un commerce de pizza a été autorisé par la commune à s'installer sur le parking afin de répondre à un besoin des locaux.

M. LIMOGES

Entretien bâtiment boulangerie

Le conseil municipal a décidé par délibérations des 6 décembre 2022 et 11 avril 2023 de procéder à l'entretien du bâtiment communal dans lequel M. et Mme DESROCHES exercent l'artisanat et le commerce de boulangerie pâtisserie.

Les travaux ont débuté, conformément au planning fixé avec la commune, le mardi 16 août 2023 pendant une semaine environ par l'intervention de M. et Mme NIVERT (charpentier-couvreur).

Les travaux ont consisté en un démoussage manuel à la brosse des tuiles, un nettoyage des gouttières et une vérification approfondie de la toiture. Toutes tuiles gelées et abimées ont été repérées et remplacées par de nouvelles détenues par l'entreprise.

Un état des lieux des vélux, implantés au 1^{er} étage, effectué lors du nettoyage de la toiture a permis de constater que ceux-ci fuyaient et ne pouvaient pas être récupérés. Dans ce contexte, ils ont été changés pour de nouveaux produits permettant une meilleure isolation de cette partie du bâtiment.

Enfin, un traitement d'imperméabilisation a été effectué afin d'assurer, pour les prochaines années, un bon état de la toiture du bâtiment communal abritant la boulangerie pâtisserie.

A partir du lundi 21 août 2023 et pendant deux semaines environ l'entreprise Pier'Renov est intervenue sur ce bâtiment. Un travail très important de nettoyage des façades, de ravalement des enduits et le décapage puis la peinture des boiseries. Un volet du 1^{er} étage sur le pignon au dessus de la porte d'entrée de la boulangerie pâtisserie a dû être retiré car son état de dégradation faisait peser un risque pour la sécurité des piétons. Le conseil municipal prendra prochainement une décision à ce sujet.

L'exécution de ces travaux a été sécurisée par l'utilisation d'une nacelle par M et Mme NIVERT ainsi que l'installation d'un échafaudage par l'entreprise Pier'Renov. Le tout protégé par des barrières communales et de la rubalise tels que édictés dans les arrêtés départementaux et communaux.

Cette série de travaux très importante pour l'entretien du patrimoine de la commune et la mise en valeur du commerce vital pour notre commune sera suivi prochainement par un décapage et une peinture des ferronneries au dessus des murs d'enceinte du commerce.

Les travaux effectués représentent un coût de 34 633.80€ et la commune a bénéficié de 23 088 € de subventions du Conseil Départemental et de la CCRM.



M. LIMOGES



PÉTANQUE LANGONNAISE

Le club continu de grandir, une année encore exceptionnelle.

L'année 2023 restera comme une des plus belles du club. 129 licenciés, premier club du département, 21 jeunes à l'école de pétanque, 6 arbitres et 4 éducateurs. Cette année en plus du roi Quintais, nous avons enregistré l'arrivée du jeune Flavien Sauvage, champion du monde Juniors et membre de l'équipe de France Espoir.

8 titres de champions départementaux et 3 titres régionaux font de Langon-sur-Cher le premier club de la région Centre-Val de Loire.

Afin de continuer à nous développer nous avons entrepris, avec l'accord de la municipalité, l'agrandissement des terrains du stade des peupliers. Une fois les travaux terminés nous pourrons compter avec 75 terrains, ce qui nous permettra d'organiser des compétitions plus importantes. A noter que la réalisation et le financement de tous ces travaux sont entièrement pris en compte par le club.

Cerise sur le gâteau, à la fin du mois de Novembre le club de Langon-sur-Cher sera présent au trophée des villes. Compétition nationale retransmise sur Eurosport. Sportivement.

E. CLEMENT



COMITE DES FÊTES

Suite à notre assemblée générale, le comité des fêtes a le plaisir de vous présenter le nouveau bureau:

Président : Hugues CHANTEREAU

Vice-présidents : Jacky Piazza, Chantal Chantereau

Trésorière : Estelle Ribault

Secrétaire : Céline Frèrejean

Voici les manifestations organisées au cours de l'année 2023 :

Janvier : la fête de la Saint Vincent, elle se déroule depuis des décennies comme suit :

- La messe le matin dans l'église Saint Sulpice à Langon-sur-Cher, déjeuner à midi à la salle polyvalente avec sa traditionnelle tête de veau et ses légumes cuisinée par Monsieur Bégu servie par nos soins.

- L'après-midi est animée par le duo Fudala, la participation de la ronde des chants dirigée par Michel Rondeau, et bien sûr les personnes présentes qui aiment chanter et danser.

Février : Choucroute, cette manifestation est appréciée des plus jeunes et animées par un DJ. Nous avons constaté un réel succès.

14 et 15 juillet : l'après-midi au stade nous avons proposé une fromagée le 14 juillet. Le 15, suite au feu d'artifice nous nous sommes rendus à la salle des fêtes pour le bal gratuit animé par Eric Quentin DJ habitant Langon-sur-Cher

Octobre : Concert du Illème œil. Ce groupe très particulier de chanteurs et de musiciens canadiens est installé à Romorantin. Ils sont non voyants, très sympathiques et interprètent avec beaucoup de sensibilité des chansons françaises et internationales. Avant le concert, nous avons servi un repas (quiche, salade, fromage et dessert). Belle réussite.

Gym : Tous les jeudis (sauf vacances scolaires) à la salle polyvalente de 19h15 à 20h15.

Des cours encadrés par une professionnelle.

Ces cours sont très diversifiés et conviennent à toutes et à tous, peu importe l'âge et la condition physique.

Vous aimez bouger et vous voulez rester en forme, et bien venez nous rejoindre.

Bonnes fêtes de fin d'année.

Hugues CHANTEREAU



VIE ASSOCIATIVE

- **FNACA** - M. GUESNIER Michel
- **ENSEMBLE ET SOLIDAIRES** – UNRPA - Mme LIMOGES Marielle
- **LES AMIS DU LIVRE** - Mme MARCOT Solange
- **STÉ AMICALE DES CHASSEURS DE LANGON** - M. HOUZET Jacky
- **GROUPEMENT DES CHASSEURS DES TRECHIS** - M. MARIDET J-Paul
- **COMITE DES FÊTES** - M. CHANTEREAU Hugues
- **USCCLM TENNIS** - M. BOIRE Pascal
- **LA PETANQUE BOULE LANGONNAISE** - M. CLEMENT Éric
- **FOOT SUD 41** - M. DURAND Sylvain
- **COOPERATIVE SCOLAIRE DE LANGON-SUR-CHER** - Mme DOUCET Adeline
- **AMICALE DES SAPEURS POMPIERS** M. DESCHAMPS Eric 4, Place du 11 Novembre 41320 MENNETOU/CHER
- **AMICALE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS** M. DOUCET Ludovic 4, Place du 11 Novembre 41320 MENNETOU/CHER

MANIFESTATIONS ET COMMÉMORATIONS

Mobilisons-nous !

Le 8 mai et le 11 novembre dernier, nous avons commémoré les deux grandes guerres qui auront marqué durement le 20^{ème} siècle. Ces cérémonies ne rassemblent plus comme auparavant mais ces moments du souvenir sont importants et le devoir de mémoire ne doit pas s'éteindre. Nous remercions les personnes présentes, nos anciens combattants et porte-drapeaux ainsi que l'association musicale de Châtres-sur-Cher qui rend solennel ces instants. En ce moment en Europe, la Russie et l'Ukraine s'affrontent toujours ! Si nous rajoutons à ceci le conflit israélo-palestinien, nous ne pouvons pas dire que le monde soit apaisé. Tout ceci nous rappelle au combien la paix est fragile. Je terminerai en citant Camus qui devrait inspirer nos dirigeants « *La paix est le seul combat qui vaille d'être mené* »

P. VERNEUIL



Cérémonie du 8 mai 2023



Union Musicale de Châtres-sur-Cher



Cérémonie du 11 novembre 2023

REPAS DES AINES



Le 15 octobre dernier nos aînés se sont réunis autour du repas offert par la municipalité et cuisiné par Le Petit Chesnaie dans une ambiance musicale agréable orchestrée par l'Association Cher Musique. Les doyens du jour ont été mis à l'honneur.

LANGON-SUR-CHER

MARCHE DE NOËL

Dimanche 3 décembre 2023

10H - 19H

Place de la Mairie

Animations

Artisans, commerçants, producteurs et associations

Restauration sur place

Venez nombreux

Visite du Père Noël

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique



MANIFESTATIONS À VENIR

- 3 décembre 2023 : Marché de Noël
- 20 janvier 2024 : Saint-Vincent
- 24 janvier 2024 : Concours de Belote
- 26 janvier 2024 : Vœux du Maire
- 27 janvier 2024 : Loto du Foot
- 21 février 2024 : Concours de Belote
- 06 mars 2024 : Concours de Belote
- 2 ou 9 mars 2024 : Choucroute (date à confirmer)

CONCOURS ILLUMINATIONS

Si vous souhaitez participer au concours des illuminations de la commune, merci de vous inscrire auprès du secrétariat de mairie avant le 15 décembre au 02.54.96.41.05 ou par mail langonmairie@orange.fr en indiquant vos nom, prénom et adresse.

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL AUX AINES

Comme chaque année la commune livrera une centaine de colis à nos aînés dans les semaines qui précèdent Noël (probablement les semaines 50 ou 51). Si vous êtes absents (es) le jour de la distribution un mot sera déposé dans votre boîte aux lettres et vous pourrez venir récupérer votre colis à la mairie aux dates indiquées.

ECOLES : NOUVELLE ORGANISATION !

L'école de Langon-sur-Cher et celle de Mennetou-sur-Cher ont fusionné lors de la dernière carte scolaire et ont été rejointes par celle de Châtres/Cher au sein d'un nouveau regroupement pédagogique intercommunal : RPI Châtres/Cher - Langon/Cher - Maray - Mennetou/Cher scolarisant 190 élèves de la toute petite section au CM2.

Dans un avenir proche l'école de Châtres-sur-Cher fusionnera avec nous pour ne faire qu'une seule entité répartie sur trois sites. Un cycle par site pour une meilleure efficacité pédagogique avec une direction unique favorisant coordination et communication, le tout géré par le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) où siègent des élus de nos quatre communes.

Ce dernier est en responsabilité des garderies et transports scolaires, met à disposition un éducateur sportif et assure le financement du fonctionnement des écoles. La restauration scolaire reste sous la responsabilité des communes ainsi que la gestion des bâtiments.

Je rappelle que ces changements à l'initiative des municipalités et de l'Education Nationale n'ont qu'un seul but l'épanouissement et la réussite de nos élèves.

Depuis la rentrée, nos douze enseignants se sont mobilisés pour la mise en œuvre d'un projet d'écoles innovant soutenu financièrement par l'Education Nationale dans le cadre d'une action nouvelle nommée : notre école faisons-la ensemble ! Cette dernière nous permettra, si notre projet est accepté d'atteindre sur plusieurs années trois objectifs majeurs :

- individualiser le travail des élèves avec l'utilisation du numérique (investissement d'ordinateurs portables et de logiciels éducatifs pour chaque classe)
- sensibilisation à la protection de la biodiversité locale avec le partenariat de Sologne Nature Environnement.
- aménagements des classes et des cours favorisant le bien être et évitant les conflits entre élèves

Nous continuons également nos actions avec l'USEP (Union Sportive des Ecoles Publiques) : huit classes se sont engagées dans différents projets et lors de notre assemblée générale, nous avons élargi son champ d'actions à Châtres-sur-Cher et modifié son titre, c'est maintenant : « USEP Châtres-Langon-Maray-Mennetou ».

L'ancienne amicale de l'école Jules Ferry a tenu également son assemblée générale et il a été décidé de modifier son titre et de pérenniser ses actions, elle se nomme maintenant « l'amicale des 4 communes » et garde pour objectif : le financement des projets de nos écoles en organisant des manifestations au sein de chaque commune.

Pour des informations plus régulières, nous mettrons les comptes rendus des Conseils d'école sur le site de la commune.

P. VERNEUIL



Aménagements de la cour de Langon-sur-Cher



Rendez-vous à la bibliothèque !



Quelques exemples d'achats de nouveautés.

Prochainement en rayons :

Le prix Goncourt 2023 « VEILLER SUR ELLE » de Jean-Baptiste ANDREA,

- « LE SALON DE MASSAGE » de Mazarine PINGEOT.
- « BAL FATAL », enquête d'Agatha Raisin, M.C. BEATON.
- « LES BRUMES DE VOUVRAY » de Karine LEBERT.

Des livres en gros caractères :

- « L'HOMME DES MILLE DETOURS » d'Agnès MARTIN-LUGAND,
- « JE SAIS PAS » de Barbara ABEL

200 livres échangés avec la Direction de la lecture publique de Blois.

En cours, achat de livres pour les enfants

Notre Bibliothèque vous ouvre ses portes :

Mercredi de 15h à 17h30

Vendredi de 16h à 18h30

Samedi de 10h à 12h



ARTISANS ET COMMERÇANTS

- BOULANGERIE PATISSERIE DESROCHES 2 rue du 8 mai - 02.54.96.57.90
- RAYON DE SOLOGNE - Restaurant, Gites Charline et Maxime Le Grand Liot 07.60.03.86.21
- AU CHOCOLAT DU CLOS DE L'ARCHE M et Mme DUPART - La boulaie - 02.54.76.88.90
- EARL LES GUILLEMAUX - M. MASSON Vente de viande - Les vaux verts 02.54.98.14.94
- PEINTURE SAUSSET - M. Jeremy SAUSSET 13, rue des Chezoux - 02.54.96.51.86 / 06.50.90.08.60
- CHARPENTE COUVERTURE NIVERT 11 route de Romorantin - 02.54.96.60.64
- ECURIES DES NOUES - 360 Rue de Bois Chavant. Les tréchis 02.54.96.66.99 / 06.81.95.91.37
- PIER' RENOV PEINTURE SARL – M. PIERRE 38 rue du Maréchal Ferrant - 02.54.88.75.94
- MOISAN SEBASTIEN - Maintenance des bâtiments, électricité, plomberie, agencement 06.78.66.90.70
- GOEMAERE Anthony – Conseiller Immobilier Indépendant 07.67.23.24.85
- THOMAS Yann Plombier - 27 route des Prévôts - 02.54.76.49.56
- TAXI PHILIPPE - 3 rue des écoles - 06.86.73.55.13
- MADOU'CE BEAUTE – Esthéticienne - 12 Chemin du coteau - 06.58.48.92.87
- LA TOUCHE PAYSAGE - M. AUGER Laurent 1 Chemin de la Touche - 06.66.55.85.05
- GOURMANDISES SUCREES SALEES - Traiteur - M. COINDEAU, 2 rue de la Grelette - 02.54.97.46.62
- NICOLAS PAYSAGES 2 Rue de Préjeux – 02.54.96.01.56
- SP CARROSSERIE 2930 Route de Villefranche – 09.63.51.64.28
- MON P'TIT MECANO - M. Maxime MOISAN Mécanique automobile à domicile 07.67.41.08.59
- LONE STAR TRACTORS - M. LECOINTRE 1200 route des Prévôts 02.54.98.38.19 / 06.16.85.37.54
- CHARFOULAULT Philippe - Maçonnerie - 02.54.96.55.22 / 06.76.47.37.13
- LE CLOS DU DANDY UDSON - Elevage canin - 295 rue des Berthets - 06.88.62.37.26 / 06.08.84.40.49
- ELEVAGE DU DOMAINE CHARLESIEN - Elevage canin - 1025 impasse de Bel Air - 06.89.23.59.65
- DJ RICO EVENEMENTIEL - M. Quentin Eric 1490 rue de préjeux 06.66.90.70.88
- O'TAMALOU - Bar-Tabac-Jeux 2 route de Villefranche 02.54.94.73.78
- GANG OF PIZZA - Parking du canal
- FTL- 3285 Route de Villefranche - Les Plantes basses 02.54.96.57.54
- ECO RENOV 41 : 385 rue de la Boulaie 06.71.82.89.80
- BÔGATÔ 11 G route de Mennetou 07.69.91.40.31

[NOUVEAU]
[NOUVEAU]

GITES ET CHAMBRES D'HÔTES

- **Domaine de la Gaucherie** - Mme CURNIN Aurélia 06.88.80.45.93
- **Gîte de L'Ecluse** - Mme GUILLEMOT Charlotte 06.50.76.37.09
- **Gîte de La Touche** - AUGER Laurent et Sandrine AUGER 06.62.73.62.89
- **Le Petit Nocfond** - M. LARPIN Jean-François 06.85.72.37.23
- **Nocfond Lodge** - M. ROBINEAU-BOURGNEUF Jean-Philippe 06.86.33.34.99
- **Gîte un joyau caché – Port Martin** M. GRIFFITHS Andrew 02.36.38.26.99
- **L'escaudière** - Mme TEYSSIER 06.99.23.13.93
- **Rayon de Sologne** - M et MME SAINJON 07.60.03.86.21
- **La Cavée** - Mme ROUBEIX et M. ROUSSEL 09.50.23.30.30
- **Appartement de tourisme préjeux** - NIZON Marie-Josée 06.64.74.46.56



ZOOM SUR...

LONE STAR TRACTORS : Voyage en Amérique !

Il a quelques mois, j'ai rendu visite à Elodie Gerber et Nicolas Lecointre propriétaires du ranch Lone Star, et je suis tombé sous le charme de ces passionnés... Retour sur une histoire peu commune : Nicolas, fils et petit-fils d'agriculteur, carrossier peintre de formation, bifurque vers le terrassement car allergique aux solvants. Ce garçon adore l'Amérique, pas celle des buildings, non, celle des fermes, des étendues sauvages, des cow-boys. Passionné par les vieux tracteurs, il les répare à ses heures perdues ! Lors de vacances aux USA en 2011, une rencontre avec un vieux fermier va changer sa vie : il va lui acheter trois tracteurs avec l'argent des vacances !! Là, Elodie aurait pu le quitter ! Mais non, elle le suit dans cette belle aventure.



Tracteur Mac Cormick de 1936 200h de travail

De retour en France, ils vont se rendre compte qu'une demande existe et vont donc importer d'autres vieux tracteurs, des voitures, les réparer et les vendre... Va et vient entre France et Etats-Unis vont rythmer leur vie.

Leurs clientèles ? Que des passionnés ! Moitié française, moitié étrangère, ce qui rend les transactions agréables. Je vous ai dressé un parcours idyllique mais cela n'a pas toujours été le cas notamment durant le covid, mais ils ont tenu bon et ont plein d'autres projets. Sur les photos, vous reconnaîtrez la cabane à Totoche, on replonge alors en Sologne, la chasse, la pêche, les traditions et l'attachement à un terroir, un projet de gîtes à venir, il ne manque que le temps ! Mais ils désirent avant tout poursuivre leur développement en s'agrandissant et ont embauché deux autres personnes pour les aider...

Notre commune sera attentive à leurs demandes car on ne peut être qu'admiratif devant tant de passion et d'envie. Bon vent à eux !

P.VERNEUIL



Le Watusi surveille le domaine



La Cabane à Totoche



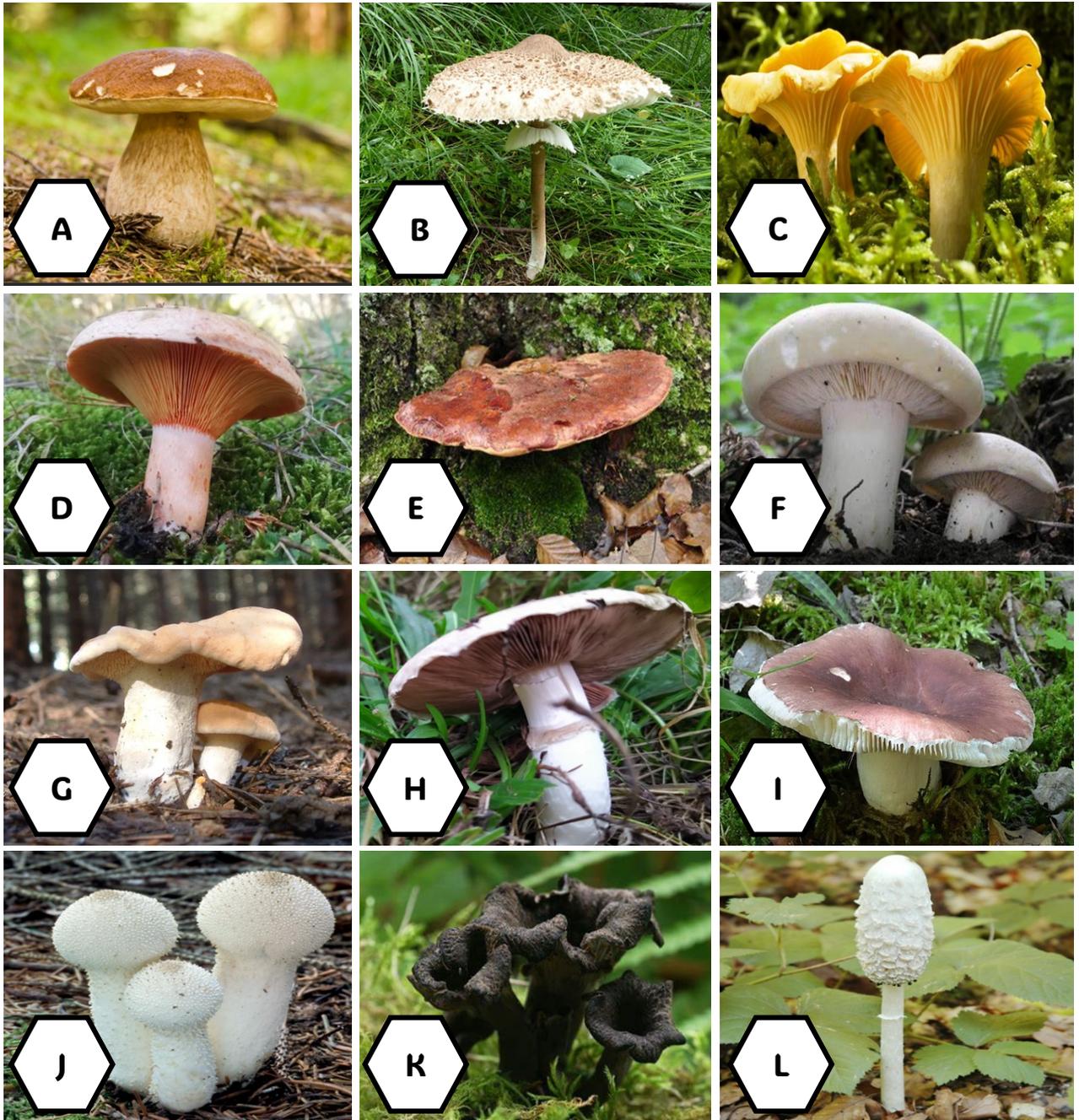
GENERALI OPEN DE FRANCE - CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023

Les cavaliers du club « ECURIES DES NOUES » ont brillamment participé à cette épreuve, remportant une médaille d'or et une médaille d'argent. Conquérir un titre ou une médaille est un événement majeur dans la vie d'un cavalier et de son établissement équestre. Félicitations pour ces brillants résultats.



À la recherche des Champignons...

Avec l'arrivée de l'automne, la Sologne change de visage. Sous son tapis de feuillage jaune-orangé se cachent bien des surprises... Partons pour une jolie balade en forêt à la recherche de champignons. Mais saurez-vous les reconnaître ?



Soyez vigilants, certains champignons vénéneux ressemblent beaucoup aux espèces comestibles. Au moindre doute sur son état ou son identification, n'hésitez pas à vous adresser à une pharmacie ou à une association de mycologie !

S. DURAND

Solutions : A/ Cèpe de Bordeaux G/ Pied de mouton Saint-Georges ou Mousseron H/ Rosé des prés I/ Russule comestible J/ Vesse-de-loup K/ Trompette de la mort L/ Coprin chevelu.
 C/ Giroille D/ Lactaire délicieux E/ Fistuline hépatique ou Langue de boeuf F/ Tricholome de la



LE PAYS VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS



LE CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE



Signataire d'un Contrat Régional de Solidarité Territoriale avec la région Centre -Val de Loire, c'est **11,713 millions d'euros** qui ont été alloués par la Région entre 2017 et 2023 pour soutenir les projets structurants portés par les communes, les deux communautés de communes, ainsi que les porteurs de projets privés. **Plus de 180 projets ont ainsi été financés sur le Territoire.**

Le contrat de 4ème génération arrive à son terme et le prochain, en partenariat étroit avec les deux communautés de communes, devrait débiter dans quelques mois.

Sur notre Territoire du sud Loir-et-Cher, le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais a accompagné de nombreux projets comme la création de la Maison de Santé de Selles-sur-Cher, ou encore l'aménagement en cours de la véloroute Cœur de France à vélo,



mais aussi la perméabilisation de la cour d'école de Saint-Aignan, l'aménagement de la bibliothèque de Monthou-sur-Cher ou la réhabilitation de la porte des Béliers à Romorantin...

Contact Pays : Julien BEAUDON direction@pvcr41.fr

LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE



Le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais s'est vu décerner le label « Pays d'Art et d'Histoire » le 11 septembre 2014 par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Il qualifie les territoires qui s'engagent dans une démarche active de médiation et de valorisation de leur patrimoine dans toute leur diversité, de la Préhistoire à l'architecture du XXIe siècle.

Les collectivités territoriales distinguées, s'engagent alors, par le biais d'une convention décennale signée avec le ministère de la Culture et de la Communication, à renforcer leurs politiques de valorisation des patrimoines.

Toutes nos actions et publications sont en ligne et téléchargeables gratuitement sur notre site



Contact Pays : Valérie CHAPEAU contact@pvcr41.fr

LE CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGE

Le « Conseiller en Énergie Partagé » accompagne les communes et associations du Pays désireuses d'améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments. En 2023, le C.E.P. est intervenu en appui technique sur plusieurs projets, dont notamment la rénovation et l'isolation de l'école de Chissay-en-Touraine et l'installation de sa chaufferie biomasse, ou encore les travaux d'isolation du logement communal de Vallières-les-Grandes.



Contact Pays : Emmanuel CHARONNET
cep@pvcr41.fr

LE PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

Le Pays a été lauréat pour porter ce projet.

En 2023, plusieurs actions de sensibilisation ont été menées :

- Formations culinaires auprès du personnel de restauration scolaire de plusieurs écoles,
- Ateliers de « sensibilisation / réflexion » auprès des scolaires de cycle 3, comme à Châtres-sur-Cher, Mennetou, Pouillé, Mareuil ou encore à Fresnes.
- Élaboration d'un projet Climagri, qui a réuni les acteurs locaux en vue de diviser les émissions directes et indirectes des gaz à effets de serre à l'échéance 2050.

contact@pvcr41.fr



LEADER - PROGRAMME EUROPEEN POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL



Le programme européen LEADER est porté par le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais pour la période 2023-2027.

L'installation du Comité de programmation a eu lieu mercredi 11 octobre 2023 dans les locaux de la Majo à Romorantin, où Jean-Luc BROUTIN a été élu Président du GAL*. C'est lors de ce Comité de programmation, constitué d'acteurs publics et privés, que les projets sont présentés et évalués, afin de valider ou non leur éligibilité et l'accord de subvention.

Pour cette nouvelle stratégie du programme LEADER 2023-2027, il s'agit de : « **Valoriser les ressources d'aujourd'hui, inventer les ressources de demain pour le renouveau économique, la transition écologique et la cohésion sociale du territoire de la vallée du Cher et du Romorantinais.** »

Elle s'adresse toujours aussi bien à des porteurs de projets publics que privés (associations, entreprises...).

L'enveloppe FEADER allouée pour la période 2023-2027 s'élève à 905 000 €, dont une partie dédiée au financement de l'animation. Les porteurs de projets peuvent d'ores et déjà contacter la chargée de mission LEADER pour de plus amples renseignements.

* Un GAL est un Groupe d'Action Locale : il s'agit de l'ensemble des acteurs qui mettent en place le programme LEADER sur le territoire du Pays.

Contact Pays : Camille GILLET leader@pvcr41.fr



RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITE DU PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS SUR SON SITE INTERNET
www.pays-sud41.fr

Syndicat du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais - 1 Quai Soubeyran – 41130 SELLES-SUR-CHER - 02.54.97.78.60

contact@pvcr41.fr – site Internet : www.pays-sud41.fr

LE PAYS DE LA VALLÉE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS

NOTRE ÉGLISE ET NOS CURÉS AUTREFOIS à LANGON

L'Église est un témoignage vivant de l'histoire de notre village. Elle rappelle les épreuves traversées par nos ancêtres. Elle est le reflet de notre identité, de nos valeurs et de notre héritage en commun. Elle incarne bien plus qu'un lieu de culte. Elle nous rappelle notre histoire. Que nous soyons croyants ou pas, il est impossible de rester insensible à la grandeur et à la signification de l'église.

L'église Saint-Sulpice de notre commune a été érigée au 13^e siècle et possède 3 cloches : la grosse Anne Adélaïde Marie Charlotte, la moyenne : Alexandrine Anne -Marie Caroline et la petite : Hélène Louise Augustine.

D'après nos archives, voici la liste des curés de 1673 à 2023.

- GAUDRON	1673
- GRANGER	1689-1691
- DEMONSIGOT	1691
- SEIGNELAC	1732-1748
- ASE	1741-1742
- GAULTIER	1742-1744
- BRINET	1744-1755
- MARCHAIS	1756-1786
- COLLADON	1786 -la révolution
- DEBRINAY	(dates inconnues)
- BRISONGUEIL	1846
- LAMY	1846-1856
- ROUDET	1856-1860
- RADEAU	1860-1872
- PIERLOT	1872-1893
- RETIF	1894-1896
- DUPLAN	1897-1905
- VONET	1905-1907
- GAULTIER	1907 - démissionnaire 1933
- ARNOULT	1934



Après 1934 Le doyenné* de la circonscription ecclésiastique des communes avoisinantes fut appliqué

**doyenné est une circonscription administrative qui regroupe plusieurs paroisses. Les doyennés sont eux-mêmes regroupés en archidiaconés, subdivisions d'un diocèse.*

En conclusion : cette église incarne à merveille la beauté, la simplicité qui caractérise notre patrimoine culturel. Elle est le témoin de nombreuses histoires. Son architecture et ses détails artistiques, témoignent de l'habileté des artisans qui l'ont érigée.

Thierry GOUDINOUX

Le Parcours du Combattant de notre Centenaire

Maurice André Bonneau est né à Blois le 31 octobre 1922. Placé à l'Assistance Publique, il connut différentes familles d'accueil dans la région de Contres. « Elevé à la dure » disait-il : une de ses nourrices pratiquait la fessée avec une poignée d'orties !! Sorti de l'Ecole à 13 ans, il devient ouvrier agricole dans plusieurs fermes de la Commune de Feings.

Ayant eu 20 ans en 1942, il reçut un ordre de mobilisation (1^{ère} Région-Orléans-matricule 4661) d'une Armée Française en déroute, portant le mention « maintien provisoire dans ses foyers - Rejoindra sur un nouvel avis ». Ce nouvel avis fut en juin 1943 un ordre de départ pour le STO, ce service de travail obligatoire en Allemagne où il fallait compenser la main-d'œuvre masculine, les hommes étant enrôlés dans l'armée Hitlérienne.

Comme beaucoup de jeunes gens, Maurice refusa d'obéir à cet ordre et devint donc « réfractaire », pratiquement clandestin à la ferme de Monsieur Boucher, à Feings. Dénoncé, il vit arriver les gendarmes, bien sûr ! Son employeur le sauva de cette situation dramatique en le cachant sous le lit conjugal et en interdisant à ces Messieurs l'entrée de sa chambre où se reposait son épouse, gravement malade. Ceci se passait le 15 septembre 1944. Le 19, il avait gagné le maquis de Pontlevoy. A cette date, le Loir-et-Cher était débarrassé de la présence des nazis. Qu'allaient-ils devenir les maquis... et les maquisards ? Dans notre département, ils étaient dirigés vers le Colonel Valin de la Vaissière et le Commandant Verrier. Ceux-ci s'étaient fait muter en Bretagne, province encore occupée par une armée allemande qui défendait férocement le mur de l'Atlantique et l'énorme base sous-marine qu'elle avait créée à Lorient. Il fallait « nettoyer » cette « poche de Lorient ». Un détachement de l'Armée Américaine y était déjà à pied-d'œuvre, épaulé par les Maquis Bretons. L'objectif des deux haut-gradés du Loir-et-Cher était donc d'acheminer là-bas les maquisards volontaires qui allaient recevoir en deux mois une formation militaire.

Le 22 novembre 1944 deux bataillons partaient, l'un de Blois, l'autre de Vendôme, en direction de Vannes. Maurice fut affecté à la 6^{ème} Compagnie du 1^{er} bataillon.

Ces deux bataillons, rattachés au 4^{ème} régiment d'infanterie de l'air devinrent, le 1^{er} décembre, Corps-Franc Valin de la Vaissière (pour le Loir-et-et-Cher, il y eut 1070 signatures d'engagement volontaire pour la durée de la guerre. Chaque bataillon partait avec 400 à 500 hommes de troupe, l'intendance et l'Etat-Major, celui-ci étant composé d'authentiques militaires de carrière affranchis de l'Armée de l'Armistice imaginée par Pétain et dissoute en 1942). Les combats furent très violents et meurtriers, la libération de la Bretagne s'achevant avec celle de Quiberon, à la veille seulement du 8 mai 1945. Maurice ayant échappé à une fin tragique avait alors la possibilité de rentrer au pays. Or le bataillon 974 reçut l'ordre de « faire mouvement » vers l'Allemagne. Volontaire encore une fois, notre combattant se retrouvera dans ce pays dévasté en Armée d'occupation. Il ne fut démobilisé que le 12 octobre 1945.

Voici, en raccourci, l'épopée militaire de Monsieur Maurice Bonneau. Ce récit repose sur ce qu'il a raconté tout au long de sa vie et sur les documents officiels qu'il avait en sa possession. Il est cité à la page 371 du livre « Les Volontaires de la liberté » de Lucien Jardel et Raymond Casas.

Ces épisodes de sa vie l'avaient profondément marqué mais pas vraiment traumatisé. Il en gardait plutôt une certaine nostalgie. Devenu centenaire, resté dans sa maison, bien entouré, il y a vécu ses dernières années dans son monde secret où même les personnes de son entourage n'avaient pas accès.

Il est décédé le 14 avril 2023

Adieu Maurice...

Propos recueillis par Alain CHANTEREAU

UN BESOIN ? UNE SOLUTION !

HABITATION

La CCRM propose :

Nestor

Service public d'amélioration de l'habitat



Sur RDV au :
 02 54 94 05 15
www.ccrm41.fr

L'Atelier, 3 rue Jean Monnet
 41200 Romorantin-Lanthenay

Avec le soutien de :

TOUS ACTEURS
 PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

SANTÉ

MEDADOM
 TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE

Symptômes adaptés à la téléconsultation

AFFECTIONS ORL Fièvre Maux de tête Maux de gorge / Toux Écoulement Congestion nasale Douleur pulsatile à l'oreille	AFFECTIONS DERMATOLOGIQUES Acné / Erythème cutané Piquets d'insecte Psoriasis / Dermatoses Eczéma et prurits Mycoses / Verrues	TROUBLES DIGESTIFS Constipation Diarrhées Nausées Vomissements Douleur abdominale Brûlures d'estomac et reflux
---	--	---

Cas d'usages à traiter en téléconsultation

Infection urinaire Cystite	Abcès dentaire Fogge de dent	Otite Écoulement d'oreille	Affection ophtalmique légère	Renouvellement d'ordonnance	Renouvellement de pilule contraceptive
Allergie	Citrate Confection	Aide au serrage laboratoire	Piqûre de tiques	Examen complémentaire Séances de kiné	Départ en voyage : trousse médicale, vaccin

Les contre-indications à la téléconsultation

Le médecin est libre de ses prescriptions
 qui restent celles qui seraient en plus
 s'il agissait en la consultation.
 Article 6 (8-407) du Code de la santé publique

- Ordonnance
vacataire
- Effort de
moins de 2 ans
- Certificat
d'aptitude
- Prothèse
dentaire de travail

Support : 01 84 45 55 15 | contact@medadom.com
 MEDADOM N'EST PAS UN SERVICE D'URGENCE. EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 15

ESPACE DE TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE SANS RDV

27 Rue nationale, 41320 Châtres-sur-Cher



SOS ROMORANTIN
 Consultations Médicales d'Urgence
 sur RENDEZ-VOUS - 7/7J

RDV en centre de consultation
 (le patient se déplace)

8 Rue Réal des Prés, 41200 Romorantin-Lanthenay

02 54 88 36 26





	Janvier	Février	Mars		Avril	Mai	Jun				
1	L	Férier	J	V	1	L	Férier	M	Férier	S	Jun
2	M		V	S	2	M		J		D	
3	M		S	D	3	M		V		L	
4	J		D	L	4	J		S		M	
5	V		L	M	5	V		D		M	
6	S		M	M	6	S		L		J	
7	D		M	J	7	D		M		V	
8	L		J	V	8	L		M	Férier	S	
9	M		V	S	9	M		J	Férier	D	
10	M		S	D	10	M		V		L	
11	J		D	L	11	J		S		M	
12	V		L	M	12	V		D		M	
13	S		M	M	13	S		L		J	
14	D		M	J	14	D		M		V	
15	L		J	V	15	L		M		S	
16	M		V	S	16	M		J		D	
17	M		S	D	17	M		V		L	
18	J		D	L	18	J		S		M	
19	V		L	M	19	V		D		M	
20	S		M	M	20	S		L	Férier	J	
21	D		M	J	21	D		M		V	
22	L		J	V	22	L		M		S	
23	M		V	S	23	M		J		D	
24	M		S	D	24	M		V		L	
25	J		D	L	25	J		S		M	
26	V		L	M	26	V		D		M	
27	S		M	M	27	S		L		J	
28	D		M	J	28	D		M		V	
29	L		J	V	29	L		M		S	
30	M		S	D	30	M		J		D	
31	M		S	D	31			V			

Langon-sur-Cher :

Collecte des ordures ménagères : ●
Collecte du tri sélectif : ●

Secteur Petit Camion* :

Collecte des ordures ménagères : ●
Collecte du tri sélectif : ●

Attention : les Marnières, Bourdaloue, le Marais, la Brillère, Nocfond, les Lasinières et la rue des Vermeils, sont collectés avec le secteur Petit-Camion de Mennetou-sur-Cher.

❗ Mercredi 8 mai férié MAIS collecté !

Rappels

- Sortez votre poubelle la veille au soir.
- En période de travaux, déposez votre poubelle en dehors de la zone de travaux.

JETEZ VOS EMBALLAGES EN VRAC DANS LES POUBELLES / BACS JAUNES (PAS EN SAC, PAS IMBRIQUÉS)



*Liste des routes, impasses et Lieux-dits collecte Petit-Camion : Routes : des Prévôts début de l'intersection D6, de Selles-St-Denis ; Impasses : des Lardières, des Sables ; Lieux-dits : le Petit-Liot, le Grand-Liot, le Bois aux Frères, la Fleusière, la Gaucherie, les Vaux Verts, Château Gaillard, la Boulaie.

À partir du 1^{er} janvier 2024, je donne une seconde vie à mes biodéchets.

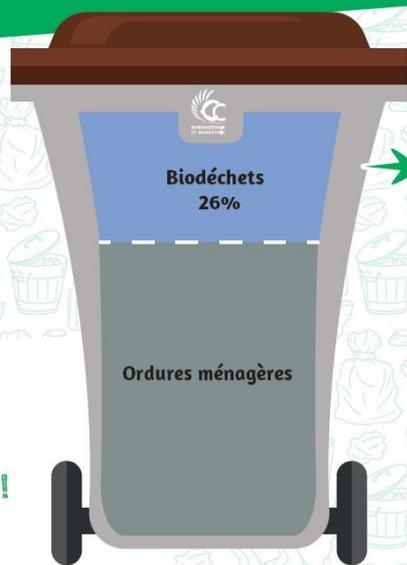
Avec la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, chacun de nous devra trier ses biodéchets.

Les biodéchets se composent de :

- ✓ Déchets de cuisine, qui représentent 1/4 du bac d'ordures ménagères !
- ✓ Déchets de jardin, valorisables en Centre d'Apport et de Valorisation.

Vos biodéchets sont de l'engrais naturel et gratuit en devenir.

Pour les valoriser, pensez au compostage !



POUR DIMINUER MES ORDURES MÉNAGÈRES



JE COMPOSTE et



JE RESPECTE LES CONSIGNES DE TRI

Le saviez vous ?

En 2022, la gestion des ordures ménagères représente une dépense de 1 543 000 € soit 237 € par tonne.

Infos, précisions, aide ?

Votre communauté de communes vous accompagne, plus d'information :

www.ccrm41.fr



Création : © JTS conseils - 02 47 41 05 55 - www.jtsconseils.com

HORAIRES DECHETTERIE de VILLEFRANCHE-SUR-CHER DU 1ER NOVEMBRE AU 01 MARS 2024

- Lundi 9h00 – 18h30
- Mardi FERMÉ
- Mercredi 14h00 – 17h30
- Jeudi 14h00 – 17h30
- Vendredi 9h00 – 17h30
- Samedi 9h00 – 17h30

DECHETTERIE MOBILE À MENNETOU-SUR-CHER

Le 14 octobre dernier une déchetterie mobile s'est installée sur le site de l'ancienne gare de Mennetou-sur-Cher pour un « galop d'essai ».

Cette journée a été une franche réussite et la déchetterie mobile devrait en 2024 ouvrir sur la saison printemps été une fois par mois



RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser **entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant** (passé ce délai, une régularisation sera effectuée)

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC); L'attestation de recensement est obligatoire pour l'ensemble des examens officiels (diplômes, permis,...)

Rendez-vous à la mairie de votre domicile, munissez-vous des documents suivants :

- Pièce d'identité **en cours de validité**
- Livret de famille
- Justificatif de domicile



Santé, famille, retraite, recherche d'emploi, accompagnement, services de proximité... Les services du quotidien à côté de chez vous. france-services.gouv.fr

Immatriculation de véhicules, RSA, impôt, permis de conduire, accès aux services en ligne... Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Quel que soit l'endroit où vous vivez, en ville ou à la campagne, France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA et la Poste.

Adresse : Bureau de poste - 18 rue Pierre-Loyau 41320 Mennetou-sur-Cher

Horaires d'ouverture : Du Mardi au Vendredi : de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 16h30 - Le Samedi : de 09h00 à 12h00

mennetou-sur-cher@france-services.gouv.fr Tél : 02 54 83 17 87

COMMENT EST CALCULÉE MA TAXE FONCIÈRE ? POURQUOI A-T-ELLE AUGMENTÉ EN 2023 ?

Le montant de votre taxe est calculé en multipliant la base imposable du bien (valeur locative cadastrale) par les taux d'imposition applicables. Votre avis de taxe foncière peut également comprendre une taxe d'enlèvement des ordures ménagères calculée selon la même méthode, mais avec un taux spécifique.

La valeur locative cadastrale, donnée de référence, représente le niveau de loyer théorique que la propriété concernée pourrait produire si elle était louée.

Elle peut varier si le bien a fait l'objet de travaux importants, par exemple.

Par ailleurs, depuis la loi n°2017-1837 de finances pour 2018 du 30 décembre 2017, les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation.

En 2023, compte tenu de la valeur de l'IPCH constatée en novembre 2022, le coefficient de revalorisation est fixé à 1,071, soit une **augmentation forfaitaire de 7,1 %** de la base de calcul des propriétés bâties et non bâties (hors locaux professionnels). La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est impactée de la même façon.

En ce qui concerne les taux applicables, les collectivités dont vous dépendez (commune, intercommunalité) peuvent, chaque année, décider de les faire varier, ce qui induit un impact sur le niveau de votre cotisation.

L'ensemble de ces informations figureront au recto d'un nouvel encart dédié, joint à votre avis de taxe foncière. (source impots.gouv.fr)

A noter que le taux communal pour Langon-sur-Cher n'a pas augmenté depuis le début des années 2000, malheureusement compte tenu de l'inflation encore importante cette année la taxe foncière devrait encore augmenter en 2024.

TRIBUNE EXPRESSION LIBRE

Si vous avez des remarques ou des questions, n'hésitez pas à nous en faire-part... Cela ne doit pas être un lieu de règlement de compte mais bien d'échanges.

Pour cela, plusieurs moyens :

- Par courrier
- Mail : langonmairie@orange.fr
- Par Messenger via notre page Facebook

